

NEWSLETTER

Edito : bel été à toutes et tous !

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, **nous adressons nos remerciements à l'ensemble des salariés et personnes concernées, qui se sont réunis à nos côtés le 11 juin pour la présentation du projet associatif 2025-2029 « Notre ambition pour l'avenir ».**

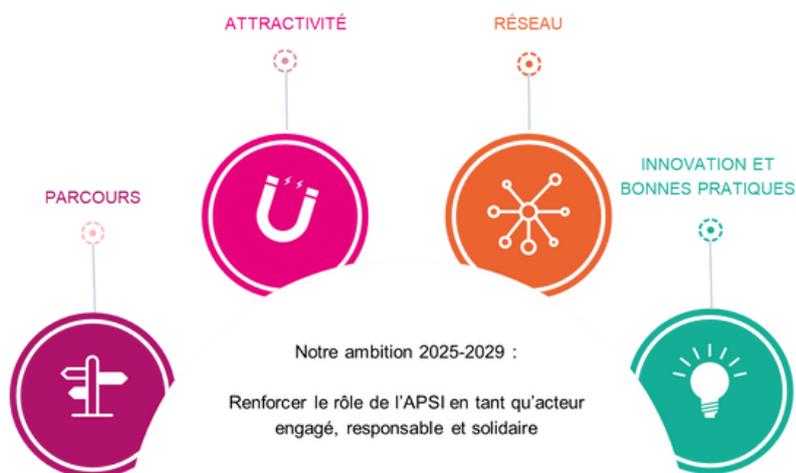
Pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents, nous tenons dans cet éditto à réitérer nos remerciements pour le travail accompli et le dynamisme dont vous avez fait preuve durant cette dernière année : les CMPP/BAPU poursuivent leur évolution pour faire face aux défis de demain, les foyers d'accueil médicalisés ont opéré un redressement financier important, leur permettant d'accompagner les personnes avec attention et dévouement, l'ITEP et les SESSAD ont fourni un travail remarquable auprès des jeunes et de leurs familles, les professionnels du PIHA ont maintenu une qualité d'accompagnement malgré des absences dans l'équipe, nous sommes fiers d'avoir récemment entendu le plus grand bien des équipes du Relais 94, par la Présidente déléguée du Val de Marne, et nous avons eu l'occasion de constater une nouvelle fois la forte implication des professionnels de l'ESAT auprès des travailleurs. Nous adressons également nos remerciements aux salariés de la Direction générale, pour le soutien quotidien qu'ils apportent aux établissements et services, ainsi qu'aux administrateurs, pour leur implication à nos côtés.

Les réflexions et les échanges autour du projet associatif ayant été riches, nous avons le plaisir de vous annoncer que le temps passé à l'Assemblée générale du 11 juin est considéré, cette année, comme du temps de travail. N'hésitez pas à vous rapprocher des cadres de vos établissements pour régulariser cela.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été, et avons hâte de vous retrouver à la rentrée de septembre pour de nouveaux projets !

M. MOREL, Président de l'APSI

M. CATHOU, Directeur général de l'APSI





Actualités

Séjour pour tous et Convention collective unique : les agréments viennent d'être publiés !

Après une longue mobilisation des acteurs du secteur, l'accord relatif à l'extension du Séjour vient enfin d'être signé et agréé ! La Direction Générale se réjouit de la mise en œuvre de cette disposition pour tous les salariés de l'APSI qui ne bénéficiaient pas encore de cette indemnité mensuelle de 238 euros bruts par mois.

Cette indemnité sera versée, avec effet rétroactif au 01 janvier 2024, sur la paie du mois de juillet 2024.

Parallèlement, les organisations syndicales ont également signé un accord portant sur un calendrier de négociation relative à la convention collective unique pour notre secteur. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de ces négociations.

Cooptation : faites appel à votre réseau !

Au regard des enjeux sensibles en matière de recrutement dans notre secteur d'activité, la Direction générale met en place, à compter du 1er juillet 2024, une procédure de cooptation. **Le principe est simple : vous êtes salarié de l'APSI, et vous recommandez une personne de votre réseau en tant que candidat sur un poste à pourvoir. Le processus de recrutement se déroule de façon classique, et si la personne cooptée valide sa période d'essai, le salarié cooptant et le salarié coopté bénéficient d'une prime, dont le montant varie en fonction du type de poste occupé.**



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter la note « La cooptation, une nouvelle modalité à l'APSI », ou à vous rapprocher des cadres de votre établissement.



Evaluations externes : des résultats très positifs au SESSAD et au SAVS



Les évaluations externes du SESSAD « Le Plateau » et du SAVS se sont déroulées en mars et en mai 2024 : les résultats sont très positifs ! **Nous adressons nos félicitations à l'ensemble des équipes pour le travail de préparation, ainsi que pour leur rigueur et leur réactivité lors des visites d'évaluation.**

Pour rappel, les évaluations sont organisées **tous les 5 ans** au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et **leurs résultats conditionnent le renouvellement des autorisations de fonctionnement.** Elles sont réalisées sur la base d'un **référentiel national**, commun à l'ensemble du secteur, et visent à garantir le **respect des droits et libertés des personnes concernées et de leurs familles.**

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter [le site internet de la Haute autorité de santé \(HAS\)](#).



Ateliers sur les risques psycho-sociaux : déjà plus de 70 participants !

Dans le cadre de la démarche QVCT, des **ateliers de sensibilisation aux risques psycho-sociaux** ont été organisés par un médecin du travail de l'ACMS. 71 salariés de l'Association ont participé aux 3 sessions qui ont eu lieu en mai et juin 2024. **Des ateliers similaires seront prochainement organisés pour nos professionnels rattachés à la GIMAC, c'est-à-dire ceux travaillant au sein des FAM, de l'ESAT et du SESSAD Le Plateau.**

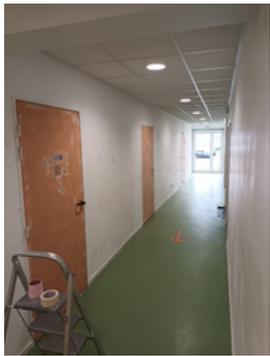
Monsieur Mayher EMARA rejoint les équipes de la Direction générale. Comme nous vous l'avions annoncé dans la dernière newsletter, la Direction générale vient de recruter un contrôleur de gestion sociale, M. Mayher EMARA. Sa mission sera de collecter, d'analyser et de synthétiser les informations et les données sociales, afin d'optimiser notre politique de ressources humaines. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Le règlement intérieur de l'APSI fait peau neuve

Le nouveau règlement intérieur de l'APSI entre en vigueur au 1er juillet ! Vous y trouverez en annexe la **Charte informatique de l'association**, ainsi que la **procédure « lanceurs d'alerte »**, qui vise à protéger tout salarié qui aurait connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions. N'hésitez pas à consulter ces nouveaux documents.

Rénovation du bâtiment B de l'ESAT



Avant

Des travaux de rénovation se sont déroulés au sein de l'ESAT La Clepsydre, afin de marquer la continuité entre les deux bâtiments et d'améliorer la qualité des conditions de travail des travailleurs et moniteurs d'ateliers. Merci aux équipes du service technique pour le travail accompli !



Après

Bienvenue au Dr. Bou Salah, médecin chef de pôle des CMPP / BAPU !

Le Dr. Bou Salah a rejoint les équipes de l'APSI en tant que médecin chef de pôle des CMPP / BAPU.

Psychiatre et psychanalyste, au-delà de la clinique, les changements et transformations qui s'imposent aux institutions et collectifs soignants l'intéressent particulièrement. Sa mission en tant que médecin chef de pôle consiste à penser les incidences de ces transformations sur la clinique et les soins, et à les accompagner tant au sein de l'APSI qu'à l'extérieur.

Elle assurera également la fonction de direction médicale auprès de certains CMPP / BAPU.

Evènements associatifs



Les fêtes de l'été à l'APSI

Les fêtes de l'été se succèdent au sein des établissements et services de l'APSI : barbecue au PIHA, paëlla au FAM Iris, food truck au FAM Tamaris, après-midi au Speed Park pour le DITEP, cérémonie en l'honneur des diplômés au Relais 94... Autant de moments festifs pour ravir les personnes accompagnées et les professionnels !

Direction les Vosges pour les personnes accompagnées par le PIHA !

Pour prendre l'air et changer d'environnement, l'équipe du PIHA, des personnes accompagnées par le SAVS et des résidents de maison-relais sont partis dans les Vosges. Au programme : balades en barque et promenade dans les rues de Colmar, restaurants typiques, lac de Gérardmer et atelier d'affinage de fromage.



La réunion métier des psychologues

Le 10 juillet, les psychologues de l'association se réunissent, à leur initiative, dans les locaux du Relais 94, afin de penser la mission du psychologue à l'APSI. Si vous exercez en tant que psychologue au sein de l'association, n'hésitez pas à les rejoindre !

